

PROJET DE RÉSOLUTION N°9

**Protocole d'entente entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)
et l'Institut International de Recherche sur l'Élevage (ILRI)**

CONSIDÉRANT

L'Accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) signé le 12 mars 2004,

Qu'il est souhaitable, dans l'intérêt général de tous les intéressés, de redéfinir le champ et les modalités de coopération entre l'ILRI et l'OMSA,

Le Protocole d'entente entre l'OMSA et l'ILRI (90 SG/15) a été approuvé à la suite des délibérations du Conseil le 1er mars 2023,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver les termes de ce Protocole d'entente et sa signature par la Directrice générale au nom de l'OMSA.
